

CHINE

Malgré les risques, de plus en plus de militants se battent pour le respect des droits humains

Index AI : ASA 17/059/2004

ÉFAI

**Embargo : lundi 6 décembre 2004
(08h00 TU)**

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

À l'heure où les dirigeants de la Chine rencontrent leurs homologues des pays de l'Union européenne, cette semaine à La Hague, Amnesty International lance un rapport sur les défenseurs des droits humains en Chine, toujours plus nombreux, et sur les risques qu'ils courent en s'exprimant ouvertement.

« En Chine, de plus en plus de personnes et de groupes œuvrent à la protection des droits humains, a déclaré Catherine Baber, directrice adjointe pour l'Asie à Amnesty International. Cependant, ces défenseurs agissent dans un climat de méfiance et d'hostilité et risquent à tout moment d'être arrêtés, voire emprisonnés. »

Ces derniers dix-huit mois, au moins cinq militants ont été appréhendés pour des infractions relatives à des « secrets d'État » définies en des termes vagues, après avoir recueilli des informations concernant les droits humains et les avoir diffusées à l'étranger. Il s'agit notamment de :

– Abdulghani Memetemin, journaliste et enseignant âgé de quarante ans ; il a rendu compte de violations des droits humains perpétrées contre la population ouïghoure dans la région autonome ouïghoure du Xinjiang (nord-ouest de la Chine) ;

– Liu Fenggang, quarante-cinq ans, auteur d'un certain nombre d'articles portant sur la destruction d'églises protestantes et sur le traitement particulièrement sévère réservé aux membres d'églises clandestines ;

– et Zheng Enchong, avocat de cinquante-quatre ans qui a défendu des familles expulsées de leur foyer à Shanghai ; il est accusé d'avoir faxé des documents à une organisation non gouvernementale (ONG) à New York.

« Comme un nombre croissant de personnes en Chine, ces hommes se sont battus pour le respect des droits fondamentaux malgré une législation

répressive, a ajouté Catherine Baber. Nous exhortons les autorités chinoises à libérer Zheng Enchong, Liu Fenggang et Abdulghani Memetemin, ainsi que tous les militants emprisonnés alors qu'ils n'ont fait que mener des activités pacifiques en faveur des droits humains. »

La loi chinoise comporte des définitions très larges d'infractions telles que la « subversion » ou le « vol de secrets d'État », sur lesquelles les autorités se fondent pour appréhender et placer en détention des personnes qui n'ont fait que mener des activités légitimes de défense des droits fondamentaux. Un grand nombre de militants ont par ailleurs été la cible d'arrestations arbitraires, d'actes d'intimidation et de harcèlement.

Au mois de mars, les autorités chinoises ont ajouté une disposition à la Constitution : « l'État respecte et protège les droits humains ». La meilleure façon de traduire cet engagement dans les faits serait de mettre fin aux placements en détention, aux arrestations arbitraires et aux actes d'intimidation visant les militants de terrain.

La Constitution garantit également le droit des citoyens d'adresser des réclamations aux autorités ; or, d'après des conclusions récemment rendues par l'Académie chinoise des Sciences sociales, de plus en plus de personnes estiment que les systèmes officiels prévus pour la dénonciation des faits de corruption et des pratiques malhonnêtes au niveau local sont aujourd'hui inadaptés. Cette institution publique a indiqué que certains représentants des autorités locales n'hésitaient pas à recourir à la violence pour empêcher les plaignants de porter leurs doléances devant le gouvernement central, une pratique qu'elle a qualifiée de « consternante et scandaleuse ».

Les militants chinois œuvrent dans des domaines variés, qu'il s'agisse de chrétiens défendant leur droit de pratiquer leur religion ou des « Mères de Tiananmen », qui se battent pour que justice soit rendue à leurs enfants tués lors de la répression de 1989. Aujourd'hui en Chine, on milite aussi bien pour les droits économiques, sociaux et culturels que pour les droits civiques et politiques.

« Il faut que les autorités chinoises comprennent que ces personnes se mobilisent pour défendre les droits humains de leurs concitoyens, a indiqué Catherine

Baber. *Elles doivent veiller à ce que tous les défenseurs de ces droits puissent poursuivre leur action sans crainte de voir leurs propres droits fondamentaux bafoués, à travers, notamment, des actes de harcèlement ou une arrestation arbitraire.* »

Amnesty International demande à la communauté internationale, en particulier à l'Union européenne, d'exhorter la Chine à libérer toutes les personnes emprisonnées pour avoir mené, de façon pourtant pacifique, des activités en faveur des droits humains, ainsi qu'à modifier les dispositions sur lesquelles les autorités se fondent pour les priver de liberté.

Dans le rapport figurent également des appels en faveur des personnes suivantes :

– Li Dan, vingt-six ans, militant défendant le droit à la santé des personnes atteintes du VIH/sida en Chine ;

– Yao Fuxin, cinquante-quatre ans, et Xiao Yunliang, cinquante-huit ans, emprisonnés pour avoir défendu sans violence les droits des travailleurs ;

– Zhang Shengqi, trente ans, et Xu Yonghai, quarante-quatre ans, membres de l'église protestante non reconnue par les autorités ; ils œuvrent à la défense du droit à la liberté de religion pour les chrétiens de Chine ;

– et les Mères de Tiananmen, qui se battent pour que justice soit rendue à leurs proches tués lors des événements de la place Tiananmen en 1989.

Le rapport peut être consulté sur le site de l'organisation à l'adresse suivante : <http://web.amnesty.org/library/index/engasa170452004>. ●

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566, ou consulter le site <http://www.amnesty.org>